

Public cible :

Conseillers sûreté et
conseillers immobiliers Caf

Pré-requis :

Aucun prérequis

Modalités pratiques

Durée : 1 jour soit 7 heures
de formation

Calendrier - Lieux -

Modalités d'accès :

Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et des
planning sur www.egoc.org

Programmation :

Présentiel

TARIF / COÛT STAGIAIRE

:
0 €

Modalités animation :

Présentiel

Intervenant :

Formateur expert

Effectif :

1 groupe d'agents CAF

**Taux de satisfaction /
appréciations stagiaires :**

2025 : 87 % (1 session - 6
stagiaires)

SURETÉ - Module 12 : Rédiger un appel d'offre de surveillance en vidéoprotection en zone ERP et administrative - formation au kit « cahier des charges vidéoprotection élaboré pour les Caf »

MAJ : Vendredi 27 février 2026

Objectifs professionnels :

Concevoir un dispositif de vidéoprotection dans le cadre d'un projet de mise en place en Caf

Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :

- Connaître les règles applicables aux systèmes de vidéoprotection
- Concevoir et gérer la vidéo protection dans toutes ses composantes
- Etre sensibilisé aux nouvelles technologies autorisant la réalité augmentée et la détection intelligente

Contenu :

La Cnaf va mettre à disposition une procédure d'achat complète pour un dispositif de vidéoprotection.

Ces documents contractuels de marché sont accompagnés d'une formation afin de présenter les règles applicables à ces technologies qui sont dissuasives et précieuses en cas d'agression notamment pour identifier les agresseurs.

Ils constituent de vrais outils de protection des salariés selon les postures de travail au sein de la Caf.

Cette formation abordera également la conception et la gestion de la vidéo protection dans toutes ses composantes, de la phase conception à la phase de mise en oeuvre et

d'exploitation dans les parties ouvertes au public, ERP, ou administratives.

Les nouvelles technologies autorisant la réalité augmentée et la détection intelligente seront évoquées.

Les conseillers sûreté et les conseillers immobiliers sont invités à s'inscrire à cette formation.

Méthodes mobilisées :

Apports théoriques

Modalités d'évaluation et de validation :

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »



Délais d'accès à la formation :

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes ou d'une adaptation de la formation sur mesure, vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43